

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 SEPTEMBRE 2022 À 20H15

PROCES-VERBAL No 388

Présents	Mmes Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Emilia SCHLIPF, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Gautier RAUSIS, président, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusés	Mmes Christine HUTIN, Sahar NSEIR et Laure VANONCINI, MM. André GIRARDIN et Mathurin RAMU
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, Maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et Mme Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) RC commission entretien : Parc « Street Workout »
 - b) RC commission petite enfance : Recommandations de l'ATE à la suite du plan de mobilité scolaire (PMS) de la commune de Dardagny
6. Droits d'opposition des Conseils municipaux
7. Naturalisations (huis clos)
8. Questions orales ou écrites
9. Dossiers en cours – questions et remarques
10. Divers et propositions individuelles

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue, au nom du Conseil municipal, à Mme Sara Gil da Rosa, nouvelle procès-verbaliste, et remercie M. David Rodriguez, technicien communal, pour sa présence dans le public. Il rappelle l'article 25 du Conseil municipal que tout public est tenu de garder le silence et de s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, puis l'article 26 du même règlement, si le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.

1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2022

M. Guyot corrige son intervention en page 2703, 5ème paragraphe. Il faut remplacer la date du « 15 juin » par « 15 mai ».

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est approuvé par huit voix pour et une abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président indique ne pas avoir de communications particulières sur ce point et passe au point suivant.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** débute en souhaitant chaleureusement la bienvenue à Mme Sara Gil da Rosa, procès-verbaliste, et explique brièvement son parcours ainsi que les raisons de sa présence au sein du Conseil municipal de ce jour.

- L'autorisation pour le cimetière n'a toujours pas été reçue. La commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) avait émis un préavis négatif au mois de mai dernier, qui a été complété par le bureau Henchoz suite à une discussion que ce bureau avait eu avec l'office du patrimoine et des sites. Le complément avait été transmis au mois de juin et depuis aucune nouvelle n'a été reçue. Le bureau Henchoz a repris contact avec l'OPS qui a confirmé être en train de rédiger un second préavis, toujours négatif. Un rendez-vous a été pris à l'OPS demain pour en discuter. La CMNS reconnaît la nécessité de replanter les tilleuls mais estime que tout le reste est hors contexte au paysage de campagne. Selon elle, la butte végétalisée d'un mètre affaiblit l'importance de l'allée des tilleuls et crée une interférence dans la continuité paysagère naturelle. Également, la CMNS souhaite que le columbarium soit contre les murs du cimetière et estime que l'implantation du cabanon n'est pas idéale. Aucune mention n'a été faite sur la pergola, qui elle se verrait par-dessus les murs du cimetière, ni sur l'ouverture du mur du côté de l'Allondon ou sur les parkings. Il est espéré d'obtenir rapidement une autorisation afin de pouvoir débloquer les travaux.
- Un crédit d'étude a été voté concernant l'auberge de Dardagny. Ces études sont en cours, l'objectif étant toujours de déposer les plans d'ici la fin de l'année. Une présentation des plans de l'auberge sera faite lors d'une séance de mi-législature qui sera organisée le mercredi 23 novembre 2022 à 20h00 au foyer de la salle polyvalente. Tout le monde est remercié d'avance pour leur présence.
- Les travaux du renouvellement intégral de la ligne CFF « Mandement » sont toujours prévus pour l'année 2025, avec la réflexion sur les ouvrages entre Satigny et La Plaine. Une interruption totale de la ligne entre Satigny et La Plaine/Bellegarde est prévue durant deux semaines courant de l'été 2025. Durant cette période, la passerelle qui passe sous le viaduc de l'Allondon sera fermée pendant 1 an et demi et un itinéraire de délestage sera proposé aux piétons. Une étude menée avec la commune de Russin concerne la création d'une passerelle piétonne provisoire afin de remplacer celle qui sera fermée sous le viaduc de l'Allondon. Le bureau est en train d'étudier la possibilité de mettre en place cette passerelle provisoire pendant l'année et demie de fermeture, l'objectif étant de pouvoir ensuite démonter la passerelle et de la déposer en définitive sous le pont de Russin, ce qui ferait une seule passerelle pour les deux utilisations. Les honoraires de ces études seront inclus dans le budget de l'année prochaine.
- L'Etat a accepté de penser à la mobilité douce au P.I. de Challex (tunnel sous voie de la route de La Plaine). Il est proposé de créer un passage inférieur pour piétons et vélos à côté du passage pour les véhicules. Le passage pour piétons sera dans les deux sens et celui des vélos uniquement dans le sens Moulin/La Plaine pour des questions de sécurité d'accès. L'entreprise Firmenich est d'accord pour que l'on empiète sur leur terrain mais une discussion doit toutefois encore être menée avec elle. Ce projet est prévu pour 2025, les CFF étant les coordinateurs.
- Le tournage de l'émission Coeur à Coeur de la RTS, en partenariat avec la chaîne du bonheur et ayant pour but de lancer des défis afin de pouvoir récolter des fonds pour les familles et enfants vulnérables en Suisse, a toujours eu lieu, avant la pandémie, sur 7 jours à la place du Flon à Lausanne. Depuis le Covid, ce ne sont plus des animateurs mais une caravane qui a été mise en place, celle-ci sera présente le 20 décembre prochain après-midi dans la cour du Château.
- **Mme Bovy** rappelle la sortie du Conseil municipal du samedi 15 octobre 2022 à l'exposition des Berges de Vessy organisée par la commission du développement durable et propose d'en parler à la prochaine séance du 11 octobre afin de valider les présences.

Mme Hutin Zumbach demande l'horaire de la sortie du conseil municipal du 15 octobre 2022 qui n'a pas été mentionné.

Mme Bovy informe que le rendez-vous est à 9h00 au Château de Dardagny et l'exposition commence à 10h00.

- **Mme Hutin Zumbach** remercie très chaleureusement la commission « scolaire » d'avoir pu rendre possible la nouvelle formule des promotions scolaires 2022. Le fait que le cortège ait pu passer de la salle polyvalente au Château, ainsi que de voir les enfants s'amuser avec les jeux dans les jardins, a été un vrai bonheur.
- L'événement « Marche pour » avait été créé sous l'ancienne législature et consistait en une marche de 8 à 10 km au travers de la commune pour récolter des fonds. Une nouvelle édition va avoir lieu les 3 et 4 juin. Les participants paient une inscription et les bénéfices seront reversés à une association qui sera choisie par avance.
- Le DIP a émis un document concernant la mise à disposition des serviettes hygiéniques au sein des toilettes des écoles primaires informant qu'il ne souhaite pas procéder de cette façon mais que les serviettes hygiéniques seront mises directement à disposition via les enseignants.
- La crèche a toujours une très grande liste d'attente concernant les inscriptions des bébés et enfants, cependant quelques places sont encore libres pour les enfants nés entre le 1er août 2018 et le 31 juillet 2019.

4. Questions sur les procès-verbaux de commission

- **M. Guyot** demande où se trouve l'annexe mentionnée sur le procès-verbal du 28 avril 2022 de la commission « sécurité », car il ne l'a toujours pas trouvé.

Mme Monney s'excuse pour le retard et indique que l'annexe sera bientôt fournie à tout le monde lors du prochain conseil municipal.

- **M. Guyot** indique que le procès-verbal du 30 mai 2022 de la commission « entretien-sport » fait mention d'une rénovation dans la salle des chevaliers et souhaite savoir de quoi il en retourne.

Mme Hutin Zumbach informe que la société Sinopie Sàrl, entreprise spécialisée dans la rénovation, a été mandatée afin d'effectuer un état des lieux de cette salle, notamment des moulures et de la fresque qui ont besoin d'être rénovées. Le résultat et le devis peuvent être mis à disposition si besoin.

- **M. Guyot** indique que le procès-verbal du 14 juin 2022 de la commission « scolaire » fait mention d'un devis concernant les journaux pour les parents et souhaite connaître la décision qui a été prise.

Le Président informe que ce point va être abordé au point suivant lors du cadre des rapports de conclusion, mais il répond rapidement que ce plan s'est déroulé sur une période relativement longue, qu'il a nécessité la collaboration des parents, des élèves et des enseignants qui ont pris du temps pour remplir le questionnaire qui leur ont été soumis. La meilleure manière de se rendre compte du travail qui a été fait est de mandater l'ATE afin qu'elle produise le journal et le distribue à la commune. Malgré l'annulation d'un montant au budget, la décision d'aller de l'avant a tout de même été prise.

Mme Hutin Zumbach ajoute que le journal sera probablement disponible cet automne.

5. Rapports de conclusion des commissions

a) RC commission « entretien – sport » : Parc “Street Workout”

- **M. Bodenmann** indique qu'au départ, lors de la discussion sur les budgets, il était question de deux Street Workout, un pour le village de Dardagny et un pour le village de La Plaine. Puis, après vision des possibilités, la commission a été d'avis qu'un seul parc suffisait.

Mme Monney souhaite comprendre le choix de l'emplacement qui a été fait, derrière le street foot déjà existant, car cela fait perdre une grande quantité de terrain, terrain qui pourrait être occupé dans quelques années par de futures constructions. Ce qui ne sera pas possible si cet emplacement choisi est gardé.

M. Vuissoz informe que cet emplacement a été choisi afin qu'il y ait une continuité avec le terrain de football et le terrain de volleyball, qui sera lui aussi remis en état. Il est difficile de trouver un autre emplacement, le but étant également que tous les sports soient regroupés.

Mme Monney trouve que l'emplacement actuel n'est pas idéal et trouve dommage de ne pas trouver une autre solution.

M. Guyot suggère la place située entre les balançoires et l'emplacement des panneaux d'affichage des votations.

M. Vuissoz répète que le but est de regrouper tous les sports et que l'emplacement suggéré n'est pas idéal compte tenu du bruit que cela engendra vis-à-vis des immeubles. L'idée a bien été réfléchi et cet emplacement est le plus adéquat afin de ne pas déranger les habitants.

M. Guyot indique que le procès-verbal fait mention de sollicitation de subvention et s'interroge sur les démarches entreprises.

M. Vuissoz informe que pour le moment aucune démarche n'a encore été faite.

Mme Robert reprend les arguments de M. Vuissoz en relation au bruit et au Street Workout, elle suggère que ce serait bien aussi de déplacer un peu le bruit et qu'il serait préférable de ne pas concentrer tout le bruit d'un seul côté.

M. Bodenmann explique que le but de ce projet est de réunir différentes générations, qu'il soit accessible à tous et d'éviter de mettre des activités partout.

Mme Monney maintient son avis concernant l'emplacement qui n'est pas idéal et demande quand est-ce que le terrain de volleyball va être renouvelé.

Mme Hutin Zumbach informe que le but n'est pas de refaire le terrain de volleyball mais de le remettre au goût du jour, notamment en changeant le filet et en le rendant plus fonctionnel.

Le rapport de conclusion de la commission « entretien - sports » du 12 septembre 2022 concernant le Parc « Street Workout » est adopté par 6 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

b) RC commission « petite enfance » : Recommandations de l'ATE à la suite du plan de mobilité scolaire (PMS) de la commune de Dardagny

- **Le Président** cède la présidence de la séance à Mme Robert, vice-présidente, en vertu des articles 9 et 11 du règlement du Conseil municipal, le temps de la discussion et du vote sur le second rapport de conclusion.
- **M. Rausis** explique que le plan PMS a été initié pendant la législature précédente sous l'impulsion de l'association des parents d'élèves de Dardagny-Russin-La Plaine (APE) inquiète de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. L'APE avait invité la commune à mandater l'ATE afin de conduire ce PMS sur la commune de Dardagny. Différentes phases d'études ont été réalisées entre le printemps 2021 et le mois de mai 2022, à la suite de quoi toutes les recommandations techniques de l'ATE ont été transmises à la commune. Ce dernier est consultable par les conseillers municipaux et se trouve en annexe du procès-verbal de la dernière séance de commission.

Vingt-deux points à caractère dangereux ont été identifiés avec des intensités différentes et seize recommandations ont été formulées. Certaines concernent plusieurs points dangereux en même temps. Après discussion au sein de la commission, il est apparu que deux mesures devaient être mises en oeuvre en priorité pour une réduction efficace des risques liés essentiellement à la vitesse excessive et à l'inconscience de certains automobilistes.

La première mesure consiste à installer deux arrêts de bus bloquants, un devant l'école de La Plaine et le second à l'arrêt des Tilleuls à Dardagny. Cet aménagement a deux avantages, il rend tout dépassement ou passage à côté du bus à l'arrêt impossible et, en l'absence de bus, il modère naturellement le trafic qui se fait en alternance.

Point important à relever, le rétrécissement de la chaussée qui implique l'installation d'arrêts bloquants doit tout de même permettre aux véhicules agricoles nombreux sur la commune de circuler sans gêne.

La deuxième mesure consiste à baisser la vitesse à 30 km au sein des deux villages. Compte tenu des échanges avec l'office cantonal des transports (OCT), il est optimiste de croire à la mise en oeuvre de ces mesures qui s'inscrivent de demandes plus larges dans l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de vie dans la commune. Le Président remercie l'adjointe, Mme Hutin Zumbach, pour tous ses échanges avec l'OCT qui ont été fructueux.

M. Guyot s'interroge sur la difficulté de statuer s'il était pour un seul des projets et contre le second. Il demande également pour quelles raisons l'école de Dardagny n'a pas été pris en compte.

M. Rausis explique que l'idée était de prioriser en se questionnant sur quelles mesures semblent infaisables par l'OCT et quelles mesures auront un impact le plus rapide. L'abaissement de la vitesse à 30 km/h était une évidence, d'autres commissions travaillant par ailleurs également sur ces mêmes questions. Les arrêts bloquants à l'école de La Plaine ont beaucoup de sens par rapport au trafic mais un réaménagement devra être prévu à cet endroit.

La zone de l'arrêt des Tilleuls est dangereuse de par les gestes inappropriés, voir inconscients, des automobilistes dans ce virage ainsi que les dépassements des bus en arrêt. Le but n'est pas de sécuriser uniquement les abords des écoles, mais également les trajets jusqu'à l'école.

M. Bodenmann ajoute que ce rapport fait une très bonne synthèse sur ce qui doit être fait pour enfin avancer et qu'il serait dommage d'attendre dix années pour le faire. L'arrêt des Tilleuls est le lieu le plus dangereux de la commune et il est important que ce projet soit mis en place.

Le rapport de conclusion de la commission « petite enfance » du 12 septembre 2022 concernant les recommandations de l'ATE à la suite du plan de mobilité scolaire (PMS) de la commune de Dardagny est approuvé à l'unanimité par 9 voix.

- **La vice-présidente** restitue la présidence de la séance à M. Rausis, Président.

6. Droits d'opposition des Conseils municipaux

- **Le Président** fait savoir que sept nouvelles décisions ont été prises par l'association des communes genevoises (ACG). Ces décisions portent sur des domaines de subventionnement du fonds intercommunal.

M. Guyot demande pourquoi il s'agissait d'une assemblée extraordinaire.

Mme Zoller explique qu'il s'agit toujours des assemblées extraordinaires, assemblées qui ont lieu chaque 3ème mercredi du mois. Il n'y a qu'une assemblée ordinaire qui est en fin de mois et qui aura lieu le 24 septembre prochain.

- Première décision de l'ACG relative à l'octroi en 2023 par le fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition - **est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.**
- Deuxième décision de l'ACG relative à la participation en 2023 par le fonds intercommunal au financement du bibliobus intercommunal - **est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.**
- Troisième décision de l'ACG relative au financement en 2023 par le fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.- - **est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.**
- Quatrième décision de l'ACG relative au financement en 2023 par le fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.- - **est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.**
- Cinquième décision de l'ACG relative au financement en 2023 par le fonds intercommunal des investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.- - **est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.**
- Sixième décision de l'ACG relative à la participation en 2023 du fonds intercommunal au charge de fonctionnement du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.- (montant équivalent à celui de 2022) - **est adoptée à l'unanimité par 9 voix pour.**
- Septième et dernière décision de l'ACG relative à l'octroi en 2023 par le fonds intercommunal de la ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes au charge de fonctionnement du Grand Théâtre - **est refusée par 2 voix pour, 6 voix contre et une abstention.**

Ce dernier point fera l'objet d'une résolution qui sera envoyée en courrier recommandé à l'ACG.

7. Naturalisations (huis clos)

- **Le Président** déclare le huis clos pour ce point de l'ordre du jour selon l'article 26 du conseil municipal et invite le public à quitter la salle du conseil pour le temps nécessaire aux votes.

(Le procès-verbal est suspendu pour des raisons de confidentialité).

- **Le Président** invite le public à revenir en salle.

8. Questions orales ou écrites

- **M. Bodenmann** est surpris de voir que sur la parcelle n° 340 du village de Dardagny, se construit un mur important de 2 mètres de hauteur. La quantité de remblais qui est amenée fait que le tronc d'un arbre très important se trouve entouré de terre haute et se demande si cela ne pose pas un problème de sécurité. Il demande également s'il y a bien une autorisation de construire prévue à cet effet.

Mme Zoller informe n'avoir reçu aucune demande d'autorisation pour ce chantier. La Mairie va écrire à l'institution qui s'occupe des autorisations de construire afin de vérifier ce qu'il en est.

- **M. Todesco** souhaite connaître l'impact sur la population concernant la nouvelle loi sur le tri des déchets évoquée par le canton, qui sera a priori très contraignante pour les communes.

Mme Bovy informe que pour l'instant, il n'y aura pas d'impact prévisible pour la commune de Dardagny, ce d'autant que le règlement des déchets a été refait l'année passée en fonction du projet de la nouvelle loi.

- **Mme Schlipf** s'interroge sur une question de M. Vuissoz relative au procès-verbal du mois de juin dernier, concernant l'installation de panneaux solaires, et souhaite savoir si l'étude continue et qui la mène.

Le Président informe que ce sujet sera évoqué au point suivant.

9. Dossiers en cours - questions et remarques

- **Mme Bovy** informe qu'il s'agit de la société Apec qui accompagne la commune pour toutes les démarches nécessaires relatives aux panneaux solaires. Cette société essaye de trouver une solution pour la pose des panneaux solaires dans tous les villages. Ce sujet est en étude et avance lentement mais sûrement.

10. Divers et propositions individuelles

- **M. Guyot** rappelle qu'une sortie est organisée à l'auberge de Vessy par la commission du développement durable suivie d'un repas, le samedi 15 octobre prochain à 9h00, la présidente de la commission l'ayant chargé de se renseigner sur qui souhaite y participer. Il rappelle également la manifestation organisée par la commission « développement durable » qui s'intitule « la nuit est belle » et qui aura lieu le 23 septembre prochain au foyer de la salle polyvalente aux alentours de 19h45. Tous les conseillers municipaux y sont conviés.
- **Le président** clos la séance en remerciant vivement toutes les personnes ayant participé à la sortie organisée par la commission « développement durable » du 3 septembre dernier et pour tout le travail effectué lors de cette sortie.

En conclusion, et selon l'actualité, il cite : « ne nous prenons pas trop au sérieux, aucun d'entre nous n'a le monopole de la sagesse », en mémoire de sa majesté, la Reine Elisabeth II.

La séance est levée à 21h42.

Le président



Gautier Rausis

Une conseillère municipale



Emilia Schlipf

Le secrétaire



Roger Wyss